



Syndicat d'Assainissement
de la Vallée de l'Oise Sud

RAPPORT PRIX ET QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON-COLLECTIF DU SIAVOS

EXERCICE 2025

Conformément à la loi n°95/101 du 02/02/1995 concernant le renforcement de la transparence et l'information sur les services publics de l'eau potable et de l'assainissement et au décret n°95-6335 du 6 mai 1995 qui précise le contenu minimum des rapports annuels sur les services publics de l'eau potable et l'assainissement

Septembre 2026

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION : DESCRIPTION DU SERVICE	3
1.1	Service d'assainissement du SIAVOS	3
1.1.1	Caractéristiques du service :	3
1.1.2	Le contrat	4
1.1.3	Plan simplifié de l'infrastructure du SIAVOS	4
1.1.4	Compétences et moyens mis en œuvre	5
2	INDICATEURS TECHNIQUES	6
2.1	Nombre de clients et d'habitants	6
2.1.1	Usagers de l'assainissement collectif	6
2.1.2	Usagers de l'assainissement non collectif	6
2.1.3	Assiette de la redevance d'assainissement et volumes entrants sur la station d'épuration	6
2.2	Installations du service	7
2.2.1	Usine d'épuration	7
2.2.2	Réseaux	13
2.3	Travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité	17
2.3.1	Mode de dévolution des travaux	17
2.3.2	Travaux réalisés pendant l'année 2025	17
2.3.3	Branchements neufs	19
2.4	Interventions, travaux et études réalisés par le délégataire	19
2.4.1	Entretien des installations	19
2.4.2	Travaux de renouvellement	20
2.5	Assainissement non collectif	24
3	INDICATEURS FINANCIERS	25
3.1	Le prix de l'assainissement	25
3.1.1	Modalités de tarification	25
3.1.2	Détails d'une facture d'eau	25
3.2	Autres indicateurs financiers	26
3.2.1	Recettes d'exploitation	26
3.2.2	Encours de la dette	27
4	RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	28
5	GLOSSAIRE	29
6	ANNEXE : LISTE DES INSTALLATIONS	30

1. Introduction : Description du service

1.1 Service d'assainissement du SIAVOS

Le SIAVOS (Syndicat d'Assainissement de la Vallée de l'Oise Sud) est un syndicat mixte originellement créé en 1963 sous la forme d'un syndicat à vocation unique du nom de SIAMAF (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Méry-sur-Oise, Auvers-sur-Oise et Frépillon), ensuite renommé SIAMMAF après l'adhésion de Mériel. Le 5 mars 2012, le SIAMMAF a été renommé SIAVOS suite à l'adhésion de la commune de Villiers-Adam.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le SIAVOS est devenu un syndicat mixte de par la prise de compétence de la Communauté d'Agglomération du Val Parisis qui vient siéger au syndicat en représentation-substitution pour la ville de Frépillon.

Les compétences du SIAVOS sont la collecte et le traitement des eaux usées et des eaux pluviales ainsi que le service public de l'assainissement non-collectif.

Le syndicat est présidé par Monsieur Pierre-Edouard EON qui a succédé à Monsieur Jean-Louis DELANNOY le 23 juillet 2020. Le Comité syndical est composé de 13 élus titulaires et 13 élus suppléants soit 26 élus au total.

En 2025 le périmètre de compétence du syndicat était le suivant :



1.1.1 Caractéristiques du service :

9 373 abonnés raccordables

103,2 km de réseau d'eaux usées gravitaire et 7,1 km de refoulement

76,6 km de réseau d'eaux pluviales gravitaire et 1,2 km de refoulement

49 postes de relèvement (+ 6 pour les eaux pluviales)

2 trop pleins instrumentés sur le réseau

1 usine d'épuration à Auvers-sur-Oise d'une capacité de 34 300 équivalent-habitants

Milieu récepteur : Oise

Canalisations gravitaires	Auvers-sur-Oise	Frépillon	Mériel	Méry-sur-Oise	Villiers-Adam	TOTAL
Eaux usées	33,4	15,7	23,3	30,8	7,1	110,3
Eaux pluviales	23,1	13,3	14,5	23,1	3,7	77,8

Le service d'assainissement, collecte, transport et traitement des effluents est délégué à VEOLIA Eau.

1.1.2 Le contrat

Date de prise d'effet : 01/01/2023 – Date de fin : 31/12/2030

Avenant n°1 au 14/06/23 : - intégration des équipements d'instrumentation du réseau dans le cadre du diagnostic permanent : y compris fourniture et pose, révision du programme de renouvellement, exploitation et maintenance, suivi et analyse des différentes données (outil SAFRAN)

- ajustement de la rémunération : modification des parts proportionnelles P_0 et P_1 (modification de l'article 70.2)

- ajustement des modalités d'indexation du tarif : pour le calcul du K, prise en compte des indices au 1er mai de l'année (modification des articles 70.3 et 76).

Avenant n°2 au 13/06/24 : modification des modalités de reversement de la part revenant à la collectivité

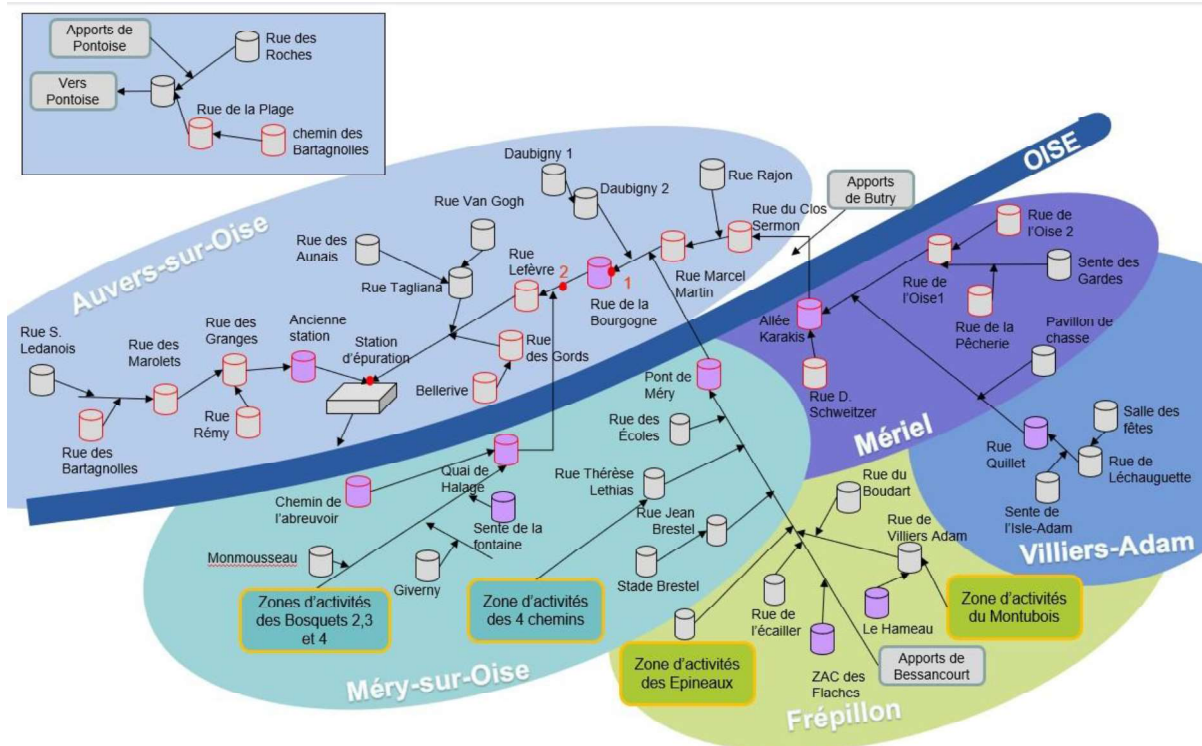
Avenant n°3 au 26/11/25 : Ajout de prix au bordereau pour le remplacement des satellites de télégestion, Intégration de nouveaux ouvrages de collecte à Auvers-sur-Oise et intégration au patrimoine de 3 pompes de secours.

Le fermier exploite à ses risques et périls les infrastructures (réseaux et ouvrages) qui lui ont été déléguées.

Le syndicat conserve la maîtrise d'ouvrage pour tous les travaux de réhabilitation et/ou d'extension du patrimoine.

La liste des principales installations du service est présentée en annexe.

1.1.3 Plan simplifié de l'infrastructure du SIAVOS



1.1.4 Compétences et moyens mis en œuvre

1.1.4.1 Le délégataire

La gestion de la collecte et du traitement des eaux usées des usagers du syndicat est assurée par le personnel du Territoire Cergy-Vexin dirigé par M. Jean-Paul MICHELET.

Organisation de l'astreinte

En cas d'urgence (engorgement, débordement, pollution...) le service d'astreinte de VEOLIA peut être mobilisé sur simple appel au Centre Service Clients en composant le 0969 368 624, 7 jours/7 et 24h/24.

1.1.4.2 Le Syndicat

De son côté, le syndicat emploie cinq agents chargés, entre autres, de contrôler l'exploitant, d'instruire les demandes de branchement au réseau d'eaux usées et de réaliser, dans le cadre des marchés publics, les travaux d'assainissement. Les travaux sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage syndicale. Depuis 2017 le rôle des services du syndicat s'est accentué sur le suivi des usagers (Suivi des contrôles de conformité usagers domestiques ou non domestiques, suivi des pénalités, mise en place de convention de branchements...)

Les bureaux du syndicat sont ouverts :

du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Ils sont situés sur le site de la station d'épuration au 22 bis rue des Gords à Auvers-sur-Oise et joignables au 01.34.48.42.59 pendant les horaires d'ouverture.

Conformément à l'article 92 du contrat de délégation et à l'article 40-1 de la loi 93-122 du 29 janvier 1993 et article 2 de la loi 95-127 du 8 février 1995, VEOLIA doit remettre au maître d'ouvrage (le SIAVOS) le compte rendu d'activité du délégataire pour l'année 2023 avant le 1^{er} juin 2025.

L'analyse de ce rapport complété des éléments restés à la charge du syndicat constitue le rapport du Président sur la qualité du service public de l'assainissement collectif et non-collectif.

2 Indicateurs Techniques

2.1 Nombre de clients et d'habitants

2.1.1 Usagers de l'assainissement collectif

Le service dénombre 9 373 abonnés raccordables

Toutes les parcelles en zone d'assainissement collectif sont raccordables au réseau d'eaux usées soit un taux de desserte de 100%

2.1.1.1 Les raccordements non domestiques

En 2021, la réalisation du diagnostic amont dans la recherche des substances dangereuses dans l'eau (RSDE) a permis l'actualisation du recensement des activités présentes sur le territoire. On recense 369 activités ayant potentiellement des rejets contenant des micropolluants. 81 visites ont eu lieu depuis octobre 2017. La régularisation progressive des rejets non domestiques est une priorité syndicale pour les exercices à venir.

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de conventions spéciales de déversement	0	0	0	0	0
Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement en cours	10	10	11	11	11
Nombre d'Autorisation de Déversement simplifié en cours	22	22	22	23	23
Constats de non-conformité	28	28	27	28	28

2.1.2 Usagers de l'assainissement non collectif

On dénombre 118 usagers de l'assainissement non collectif (soit environ 354 habitants) dont 108 usagers qui le resteront à terme.

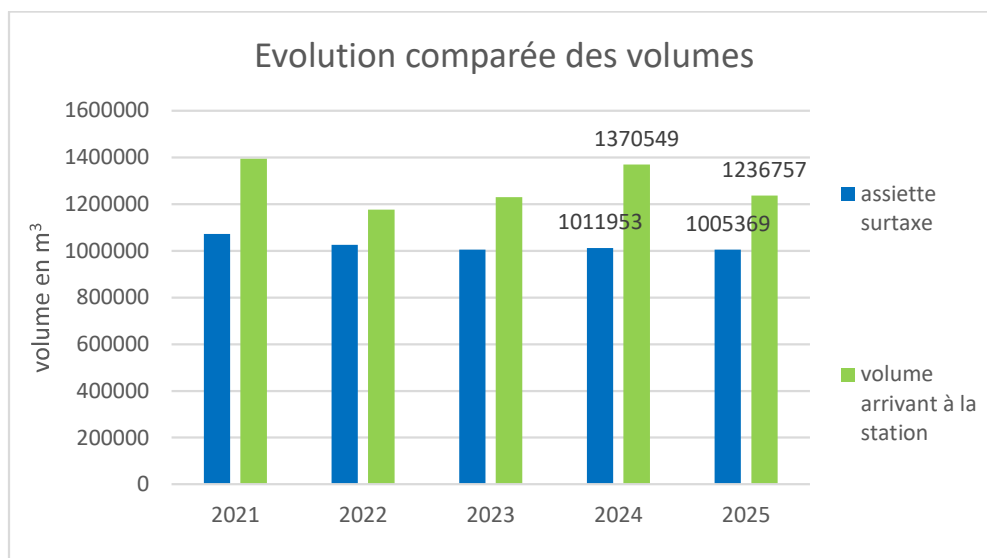
2.1.3 Assiette de la redevance d'assainissement et volumes entrants sur la station d'épuration

L'assiette de la redevance d'assainissement transmise par le délégataire du service correspond aux volumes facturés aux usagers.

Les volumes arrivant à la station ne peuvent pas correspondre exactement aux volumes d'eau consommés, pour plusieurs raisons :

- Certains volumes consommés ne rejoignent pas le réseau comme l'eau utilisée pour l'arrosage du jardin ou les fuites en terre
- Des volumes d'eau non comptabilisés sont parfois rejetés au réseau d'assainissement (eaux pluviales, eaux provenant d'un puits...)
- Les réseaux captent des eaux parasites lorsque leur étanchéité n'est pas parfaite.

L'évolution comparée de ces volumes permet de faire des hypothèses sur les raisons de ces écarts.



Les volumes facturés en 2025 sont semblables à ceux de l'année précédente

Le volume en entrée de station est en baisse. L'année 2024 était extraordinairement pluvieuse. Les apports d'eaux météoriques et de nappe au réseau ont été probablement très importants par rapport à 2025 ou 2023.

2.2 Installations du service

2.2.1 Usine d'épuration

2.2.1.1 Description du traitement

Dans le cadre de la mise aux normes DERU, une nouvelle usine de dépollution a été mise en service à partir du 4 juillet 2011. Elle peut accueillir les effluents de 34 300 équivalent habitant et assure un traitement plus poussé que l'ancienne station et notamment le traitement des pollutions azotées et phosphatées par biofiltration.

Les eaux usées subissent un prétraitement par dégrillage grossier et fin, dessablage puis dégraissage. Elles sont décantées puis traitées par voie biologique sur deux types de biofiltres. Les boues issues de l'épuration sont déshydratées par centrifugation et stabilisées à la chaux avant stockage.

Description des ouvrages :

- Chambre de sécurité
- Prétraitement (2 files en parallèle)
- 2 dégrilleurs grossiers
- 2 dégrilleurs fins
- 2 dessableurs – dégraisseurs
- Coagulation Floculation
- Décanteur primaire
- 4 Cellules de filtration biologique nitrification dénitrification
- 2 Cellules de filtration biologique post-dénitrification
- Flottateur
- 2 Centrifugeuses
- Canal de comptage – sortie effluent

2.2.1.2 Volumes d'effluents et charges de pollution

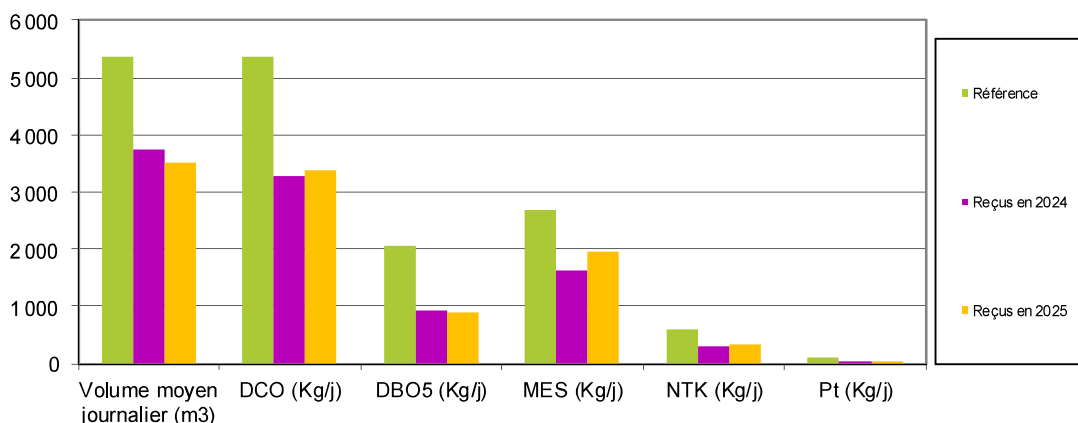
Comme tout procédé industriel soumis à des variations de son environnement, une usine de dépollution est prévue pour fonctionner à l'intérieur d'un Domaine de Traitement Garanti (DTG). En dehors de ce domaine, les performances ne sont plus garanties.

Les bilans d'autosurveillance qui pourraient être réalisés dans ces conditions et qui ne respecteraient pas les normes de rejets fixées pour la station, ne seront pas pris en compte pour l'analyse de conformité de l'usine. Les volumes d'effluents et les charges de pollution reçus par l'usine en moyenne journalière au cours de l'année sont présentés ci-après.

Qualité de l'effluent en entrée de station

En 2025, le percentile 95 (volume journalier non dépassé 95% du temps) était de 4 807 m³/j et de 4 887 m³/j sur les 5 dernières années soit respectivement 89% et 91% du débit de référence.

	Référence	Reçus en 2024	Reçus en 2025	Reçus / Référence	bilans hors CNF
Volume moyen journalier (m3)	5 380	3 745	3 512	65%	0%
DCO (Kg/j)	5 380	3 294	3 399	63%	0%
DBO5 (Kg/j)	2 060	918	915	44%	0%
MES (Kg/j)	2 690	1 640	1 961	73%	0%
NTK (Kg/j)	600	295	340	57%	0%
Pt (Kg/j)	89	28	33	38%	0%



Pour 2025, les charges moyennes entrantes, bien qu'en augmentation, sont encore très en deçà de la capacité de la station. Cependant le ratio DCO/DBO moyen est de 3,7. C'est très au-delà du ratio des stations nationales et une valeur nominale respectivement de 2,5 et 2,7. La biodégradabilité de l'effluent en entrée de la station est donc moins bonne que la valeur attendue et se dégrade fortement depuis 2 ans. Les charges entrantes sont par ailleurs très changeantes au cours du temps ce qui est très inhabituel pour des eaux usées domestiques dont la composition est globalement stable. Ceci indique des rejets intermittents probablement délictueux.

2.2.1.3 Performances d'épuration de l'usine

Bilan du traitement des charges de pollution reçues par la nouvelle usine d'épuration au cours de l'année 2025:

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	Pt
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	3 399	915	1 961	340	343	33
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	162,7	22,6	32,4	20,9	37,7	3,8
Rendement épuratoire moyen annuel	95,2%	97,5%	98,4%	93,9%	89%	88,7%
Rendement minimum règlementaire *	91%	93%	94%	90%	80%	80%
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/L)	48	6,6	9,6	6,2	11,1	1,1
Norme de rejet (mg/L)*	90	25	30	7	15	2
Valeurs rédhibitoires (mg/L)**	180	50	70	15	20	2,5
Nombre d'analyses	52	24	52	24	24	24

* La prescription de rejet s'applique analyse par analyse et pas en valeur moyenne : les valeurs moyennes indiquées ne permettent donc pas de mesurer le respect de la prescription. L'évaluation de taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.

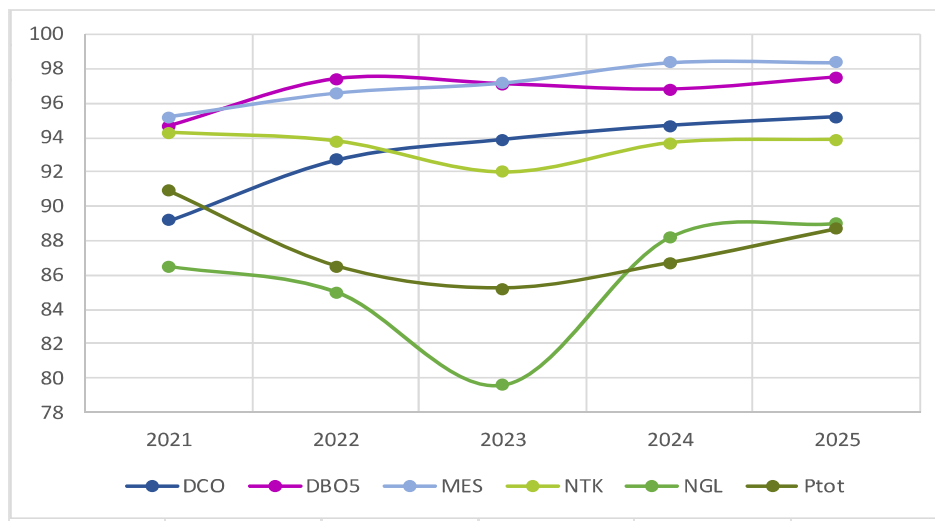
** Il s'agit des valeurs au-delà desquelles l'Agence de l'Eau et le service Navigation de la Seine seront informés des dépassements

Les normes de l'usine d'épuration sont constituées :

- D'une part, des objectifs de qualité exprimés en concentration ou en rendement ;
- D'autre part, des valeurs d'alerte exprimées en concentration.

La conformité de l'installation est jugée sur le respect des rendements 95% du temps sur ces paramètres.

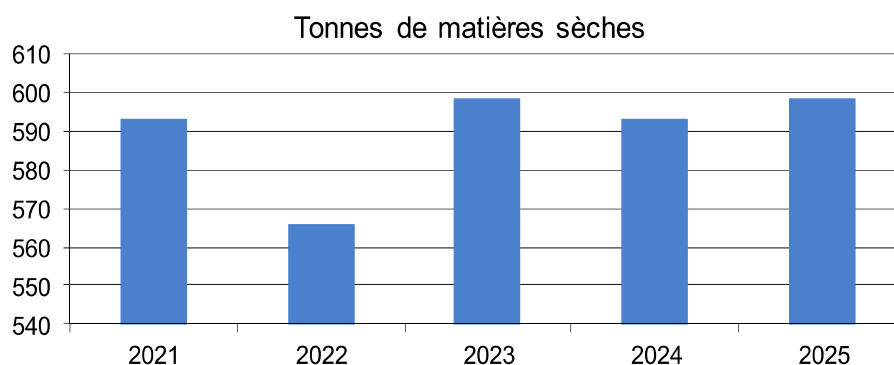
Evolution des rendements sur les cinq dernières années



La dégradation du rendement en azote (NGL et NTK) en 2023 était liée à la mise en place du nouveau traitement sur les PDN. La mise en place du média avait impacté le fonctionnement de la station alors que les bactéries épuratrices n'avaient pas encore colonisé l'ensemble du média. En 2025, le rendement en NGL est très satisfaisant avec un rendement moyen à 89% (minimum réglementaire fixé à 80%). Sur 5 ans, les rendements sont stables ou améliorés.

2.2.1.4 Production de boue

	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnes évacuées en produit brut	1781	1700	1770	1770	1820
Siccité moyenne (%)	33,3%	33,3%	33,8%	33,5%	32,9%
Tonnes de matières sèches	593,1	566,1	598,4	592,9	598,4
taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100%	100%	100%	100%	100%



Les boues sont stockées dans une fosse étanche située sur le plateau agricole d'Auvers-sur-Oise avant d'être épandues sur les parcelles des agriculteurs participant au programme d'épandage. 100% des boues sont donc évacuées selon une filière conforme à la réglementation.

2.2.1.5 Sous-produits de l'épuration

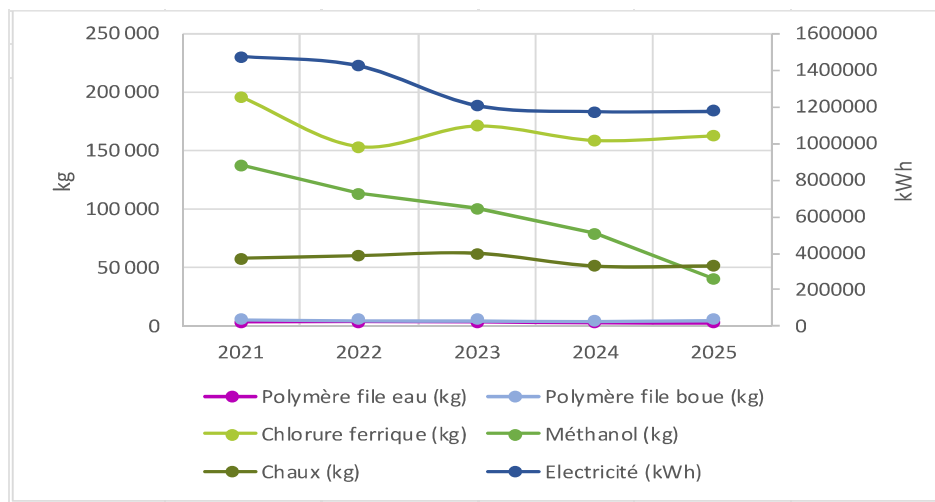
En 2025, les quantités et la destination finale des sous-produits des usines d'épuration sont les suivantes :

Nature du sous-produit	Quantité	Destination finale
Boues d'épuration	598 tonnes de matière sèche soit 1 820 tonnes de produit brut	Valorisation agricole
Sable	7,8 tonnes	Centre de traitement
Refus de dégrillage	60,8 tonnes	incinération (95)
Graisses	Traitées sur la station	

2.2.1.6 Consommation d'énergie et de réactifs

La station d'épuration a consommé sur les cinq dernières années

	2021	2022	2023	2024	2025
Electricité (kWh)	1 475 869	1 425 226	1 210 187	1 176 666	1 177 477
Polymère file eau (kg)	3 642	3 716	3 539	3 131	2 951
Polymère file boue (kg)	5 677	5 941	5 521	5 393	5 664
Chlorure ferrique (kg)	196 678	153 578	171 115	158 771	162 632
Méthanol (kg)	137 708	113 539	100 655	79 151	40 637
Chaux (kg)	57 902	59 925	61 950	51 536	51 536



La mise en place du nouveau traitement sur les PDN depuis 2023 commence à porter ses fruits en terme de consommation de méthanol et d'électricité.

2.2.1.7 Conformité des performances des équipements d'épuration

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles en conditions normales de fonctionnement	96,1 %	98,1%	96,1%	100 %	96,1 %
Nombre de bilans en DTG	52	52	48	52	52
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	738	810	946	918	915
Conformité à l'arrêté préfectoral	oui	oui	oui	oui	oui

2.2.1.8 Recherche et réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux – RSDE

L'action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dites RSDE dans les eaux qui a débuté en 2002 s'inscrit dans la mise en œuvre de la démarche inscrite dans la directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 dite directive cadre sur l'eau (DCE) visant à renforcer la protection de l'environnement aquatique par des mesures spécifiques conçues pour, d'une part, réduire progressivement les rejets, pertes et émissions de substances prioritaires dans le milieu aquatique et, d'autre part, supprimer progressivement les rejets, émissions et pertes des substances dangereuses prioritaires dans le milieu aquatique (micropolluants figurant sur la liste de l'annexe X de la DCE).

Une première campagne a été réalisée en 2012 par le SIAVOS. Elle a permis d'identifier 3 substances présentes de manière significative dans les eaux usées.

Puis 2 campagnes de 6 analyses ont été effectuées de juin 2018 à avril 2019 et de juin 2022 à avril 2023 sur un pool plus large de substances comme stipulé par la nouvelle directive. Les micropolluants identifiés en amont de la station de traitement des eaux usées d'Auvers-sur-Oise sont les suivants :

1958	4-nonylphenols ramifiés
1115	Benzo(a)pyrène
1116	Benzo(b)fluoranthène
1118	Benzo(g,h,i)pérylène
1117	Benzo(k)fluoranthène
1955	C10-C13-CHLOROALCANES
1392	Cuivre
1140	Cyperméthrine
6616	Di(2-ethylhexyl)phtalate
1170	Dichlorvos
1383	Zinc

Ainsi que les familles de micropolluants suivantes :

- Somme des 7 PCBi
- Somme Nonylphénols et éthoxylates de nonylphénols

Aucun micropolluant n'est retrouvé en quantité significative dans les eaux traitées.

Le SIAVOS a débuté en 2020, un diagnostic vers l'amont afin d'identifier les sources de ces micropolluants et définir un plan d'actions visant à diminuer ces rejets à la source.

Le plan d'action établi en 2021 est le suivant :

	Campagne de recherche	En entrée de sortie de station (règlementaire)	2022- 23
1	Campagne de mesure	Mesures intégratives en 17 points du réseau des éléments significatifs de la première campagne de recherche	2022
2	ASD ciblées	Etablir des autorisations de déversement pour 36 établissements identifiés comme contributeurs	2022-24
3	Mise à jour des ASD	Introduire la problématique des micropolluants au renouvellement des ASD	2022-26
4	Communication activités sensibles	Création et distribution de plaquettes de sensibilisation à destination des activités de certains secteurs	2023
5	Sensibilisation des particuliers	Communication via les journaux communaux, plaquettes et réunions publiques	2023-24
6	Sensibilisation des agriculteurs	Sensibiliser à la limitation de l'usage des produits phytopharmaceutiques	2023

2.2.1.9 Rejets directs du système de traitement

Les surverses peuvent être de 2 types :

- La surverse située au niveau du poste de relevage (point A2). L'effluent surversé est brut et ne bénéficie pas de traitement.
- La surverse située au niveau des traitements intermédiaires sur la station (point A5). L'effluent est traité partiellement. Pour certains cas, les surverses n'occasionnent pas de non-conformité au niveau du rejet.

Répartition des déversements	2021		2022		2023		2024		2025	
	nbre	Vol. (m³)	nbre	Vol. (m³)	nbre	Vol. (m³)	nbre	Vol. (m³)	nbre	Vol. (m³)
A2	0	0	1	41	11	529	11	1 017	0	0
A5	2	3 307	0	0	7	292	9	686	3	136
TOTAL	2	3 307	1	41	18	821	20	1 703	3	136

Le cumul des volumes surversés en 2025 est de 136 m³ pour un volume total arrivé sur la station de 1 281 914 m³, ce qui conduit à un taux de traitement des effluents arrivant sur la station supérieur à 99,98 %

2.2.2 Réseaux

2.2.2.1 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice (P202.2 B) a pour objectif d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la gestion patrimoniale et de suivre l'évolution de ces paramètres. L'indice est établi sur la base de la situation au 31 décembre de l'année d'exercice.

Catégorie	Détail	points
A – Plan des Réseaux (15 points)	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (10 pts)	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux (5 pts)	5
B- Inventaire des réseaux (30 points)	Existence d'un inventaire mis à jour annuellement et dont les matériaux et les diamètres sont connus pour au moins 50% du linéaire (10 pts) (+5 points au-delà de 95%)	15
	Date ou période de pose connues pour au moins 50% du linéaire (10 points) (+5 points au-delà de 95%)	13
C – Informations sur les éléments constitutifs et les interventions sur le réseau (75 points)	Information géographique précisant l'altimétrie d'au moins 50% des réseaux (10 points) (+5 points au-delà de 95%)	14
	Localisation et description des ouvrages annexes (10 pts)	10
	Existence et mise à jour d'un inventaire des équipements électromécaniques existant sur le réseau (10 pts)	10
	Indication du nombre de branchement par tronçon (10 pts)	10
	Localisation des travaux de réhabilitation et de renouvellement (10 pts)	0
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (10 pts)	10
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau (10 pts)	0
TOTAL pour l'indice P202.2 B		97

Dans le cadre d'une nouvelle réglementation anti-endommagement des réseaux, le SIAVOS a fait réaliser le géoréférencement de l'ensemble de ses réseaux en classe A c'est-à-dire avec une précision à plus ou moins 40cm. Cette opération a permis de fiabiliser la position des réseaux et augmenter considérablement le nombre de données disponibles concernant la profondeur.

	2021	2022	2023	2024	2025
Matériau connu	98,8%	98,7%	98,7%	100%	100%
Classe d'âge connue	90,4%	90,2%	90,2%	90,2%	89,5%
Altimétrie	53,1%	<50%	<50%	<50%	91%
Indice de gestion patrimoniale	94	84	84	84	97

2.2.2.2 Points de rejets au milieu naturel

Le recensement des points de rejet au milieu naturel est le suivant :

Ouvrage en amont	localisation		Flux du tronçon	Milieu récepteur
Usine d'épuration	Rue des Gords	Auvers-sur-Oise	>600kg DBO ₅ /j	Oise
Déversoirs d'orage	Rue de la Bourgogne	Auvers-sur-Oise	>600kg DBO ₅ /j	Oise
Trop plein d'un poste de relèvement	Rue de la Bourgogne	Auvers-sur-Oise	>600kg DBO ₅ /j	Oise
Regard mixte	Rue de Cordeville	Auvers-sur-Oise	<120kg DBO ₅ /j	Oise
	Rue de Pontoise		<120kg DBO ₅ /j	

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

	Détail	points
A – Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets	20
	Evaluation quantitative de la charge polluante en amont de chaque point de rejet	10
	Enquêtes de terrain pour connaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet	20
	Mesures de débit et de pollution sur les points de rejet	30
	Rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact	0
B- Informations sur les secteurs en séparatif total ou partiel	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	0
C Informations sur les secteurs en séparatif ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie des principaux déversoirs d'orage	10
TOTAL pour l'indice P255.3 sur 120 points		100

Rejets directs du système de collecte

Il n'y a eu aucun volumes surversés par le réseau en 2025, ce qui conduit à un taux d'acheminement des effluents de 100%.

Répartition des déversements	Pluvio (mm/an)	Déversements sur l'année						
		Nbre	Volume (m³)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)	NTK (kg)	Ptot (kg)
DO Amont BOURGOGNE	545	0	0	0	0	0	0	0
DO Aval BOURGOGNE	545	0	0	–	–	–	–	–
crues (estimation)		0	0	–	–	–	–	–
Totaux		0	0	0	0	0	0	0

Les deux points de déversements sont équipés de sondes hauteur vitesse permettant la mesure des déversements. La pollution est calculée sur la moyenne des concentrations annuelles en entrée de station.

Répartition des déversements	2022		2023		2024		2025	
	nbre	Volume (m³)	nbre	Volume (m³)	nbre	Volume (m³)	nbre	Volume (m³)
Bourgogne amont	0	0	0	348	2	2 508	0	0
Bourgogne Aval	5	904	5	83	0	0	0	0
TOTAL	5	904	5	431	2	2 508	0	0

2.2.2.3 Conformité du système de collecte

	2021	2022	2023	2024	2025
Conformité à l'arrêté préfectoral	En cours de mise en conformité	En cours de mise en conformité	En cours de mise en conformité	Oui	Oui

La conformité est jugée en fonction du nombre de déversements, des flux polluants rejetés, et des conditions de déversement (pluie, crue...). L'arrêté préfectoral impose des conditions plus restrictives que la Directive Européenne (DERU) notamment en matière d'autosurveillance des déversements.

Le système de collecte a été jugé conforme vis-à-vis des exigences réglementaires applicables par le service de la Police de l'Eau.

2.2.2.4 Sous-Produits de la collecte

Les destinations finales des sous-produits du réseau de collecte sont les suivantes :

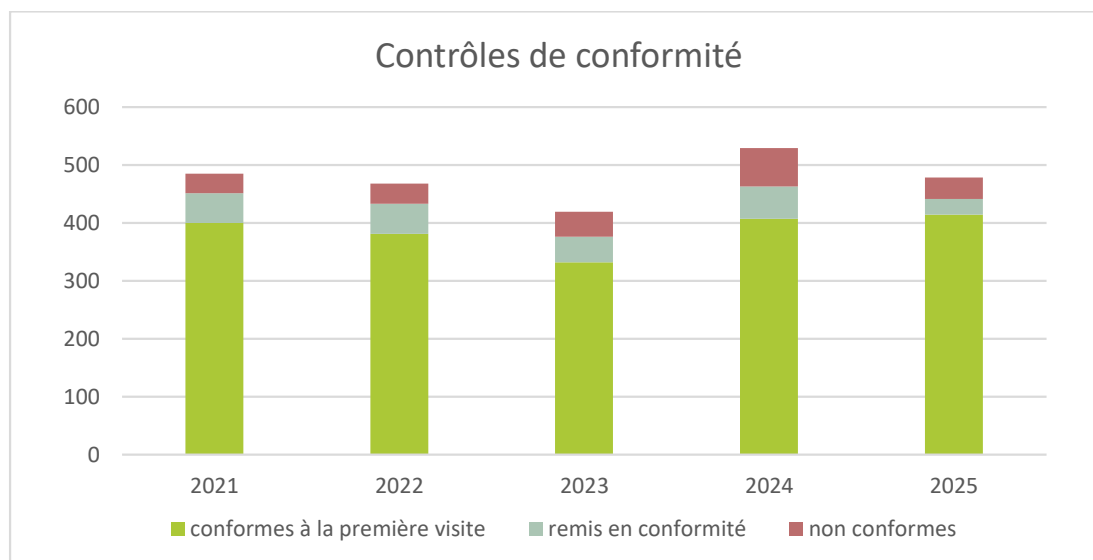
Nature du sous-produit	quantité	Destination finale
Matières de curage	81,18 t	Centre de Traitement Ecopur

2.2.2.5 Contrôles de conformité

Les contrôles de conformité des branchements sont une priorité du syndicat. Ils permettent de détecter des rejets d'eaux usées au milieu naturel comme des rejets d'eaux pluviales au réseau d'eaux usées qui peuvent provoquer des débordements et/ou une détérioration du traitement effectué par la station. En sus des contrôles obligatoires en cas de mutation d'immeuble, le SIAVOS réalise des contrôles par quartiers lors de suspicion de pollution.

Depuis le 1^{er} septembre 2017, les contrôles sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat assurant ainsi une qualité de contrôle équivalente à tous les usagers et une maîtrise des informations concernant les branchements.

Contrôle de conformité	2021	2022	2023	2024	2025
non conformes	34	35	43	66	39
remis en conformité	51	52	44	56	25
conformes à la première visite	400	381	332	407	414
taux de conformité	93,0%	92,5%	89,7%	87,5%	91,8%



En 2025, 478 usagers (environ 5 % des usagers) ont été contrôlés (fluorescéine + fumée) dont 310 dans le cadre de ventes d'immeubles et 34 dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme.

Contrôles de conformité sur l'assainissement collectif réalisés en 2025

Communes	Usagers contrôlés	Non-conformes	Conformes		Taux de conformité
			A la 1 ^{ère} visite	Remis en conformité	
Auvers-sur-Oise	117	17	86	14	86%
Frépillon	48	4	42	2	93%
Mériel	83	8	73	2	90%
Méry-sur-Oise	212	10	196	6	95%
Villiers-Adam	18	0	17	1	100%
TOTAL	478	39	414	25	91,8%

En 2025, le syndicat a poursuivi son plan d'actions de remise en conformité en partenariat avec l'AESN. Un premier lot de 17 usagers avait été remis en conformité en 2023 et un second lot de 12 usagers a été remis en conformité en 2025. Un troisième et dernier lot de 7 usagers sera remis en conformité pour la fin 2026. Le plan d'action permet aux usagers de bénéficier de 5 000€ de subventions de l'Agence de l'Eau. Les travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage du syndicat après la signature d'une convention.

Dans le cadre de ce plan d'actions, 226 usagers contrôlés non conformes en 2021 ou antérieurement ont été contactés. 105 se sont remis en conformité spontanément et 36 ont demandé à participer au plan d'actions. Les usagers restants sont suivis et sont soumis à l'application des pénalités.

2.2.2.6 Consommation électrique

	2022	2023	2024	2025	Variation N/N-1
Electricité (kWh)	286 849	265 385	300 371	246 525	-18%

2.3 Travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

2.3.1 Mode de dévolution des travaux

Les travaux sont programmés et budgétés avant le 31 mars. Chaque année le SIAVOS réalise des opérations pour la collecte, le transport et le traitement des eaux usées visant à étendre le réseau ou le réhabiliter.

Le syndicat réalise aussi des opérations de gestion des eaux pluviales (collecte, lutte contre les ruissellements) sur un budget dédié différent du budget des eaux usées. Le coût des études et travaux et/ou les annuités des emprunts correspondants, subventions déduites, est imputé aux communes sans impacter le prix de l'eau.

Chaque opération, en fonction de son montant prévisible, fait l'objet d'un appel d'offres ou d'une consultation suivant une procédure adaptée. Les travaux dont le montant est inférieur à 200 000 € HT sont généralement confiés au titulaire du marché public de travaux par bon de commandes. Après la date limite de réception des offres, les offres sont ouvertes et analysées (s'il s'agit d'un appel d'offre formalisé, elles sont présentées aux membres de la commission d'appel d'offres). Dans un deuxième temps, le classement des offres issu de l'analyse et le rapport de la commission, le cas échéant, sont présentés au Comité syndical afin qu'il délibère pour autoriser le Président à signer le marché avec le candidat ayant présenté l'offre la plus avantageuse.

2.3.2 Travaux réalisés pendant l'année 2025

2.3.2.1 Eaux usées

Extension du réseau d'eaux usées

En 2025, le syndicat a créé 385 m de réseau d'eau usées et un poste de relevage.

commune	Rue	Linéaire (m)
AUVERS	péniches	385
TOTAL		385

Réhabilitation du réseau d'eaux usées

En 2025, le SIAVOS a réhabilité 717m de canalisations EU.

Ces opérations ne font pas partie du programme du SDA, elles ont été programmées à la suite d'inspections télévisées réalisées par le délégataire après le SDA et révélant des anomalies plus urgentes à réparer.

commune	Rue	Linéaire (m)
FREPILLON	Mermoz	manchettes
MERY SUR OISE	Ch. De Pontoise	145
	Plaquet	340
	Molière	232
AUVERS	Fauquert	manchettes
TOTAL		717

Réhabilitation de branchements

Le quartier des Berthelées est constitué de près de 200 pavillons construits dans le cadre d'un aménagement dans les années 80. Les branchements en amiante ciment sont particulièrement vétustes et il n'existe pas de boîte de branchements en limite de propriété. La réhabilitation des branchements s'effectue après une phase de diagnostic par ITV et s'étale sur 3 années.

commune	Rue	nbre
AUVERS SUR OISE	Quartier des Berthelées ph2	30
TOTAL		30

2.3.2.2 Eaux pluviales (à titre indicatif)

Réhabilitation de réseaux EP :

commune	Rue	Linéaire (m)
AUVERS	Léry	manchettes
FREPILLON	Vieille fontaine	manchettes
	Poireaux	81
MERY SUR OISE	Rue Molière	manchettes
	Plaquet	69
	Rue des écoles	323
TOTAL		473

Réhabilitation de branchements

commune	Rue	nbr
AUVERS SUR OISE	Quartier des Berthelées ph2	30
TOTAL		30

Création de réseaux EP

commune	Rue	Linéaire (m)
MERY SUR OISE	Dévoisement d'un réseau passant en propriété privée sente du moulin	127
VILLIERS ADAM	Sente des Marais	175
	Ruelle de L'Isle Adam	80
TOTAL		382

Autres travaux :

commune	Rue	
AUVERS	Rues des Fleurs / clos Chateau	zones d'infiltration
	Chevalerie	Bassin enterré
VILLIERS ADAM	Ruelle de l'Isle-Adam	Suppression du poste et création d'une noue

2.3.3 Branchements neufs

Le SIAVOS a conventionné avec des usagers pour la réalisation de 8 branchements neufs en 2025. Ce nombre ne comptabilise pas les branchements neufs réalisés par le délégataire VEOLIA Eau (1 en 2025)

Il est rappelé que le délégataire étudie la raccordabilité des immeubles. La partie des branchements située sous la voie publique fait partie intégrante du périmètre délégué.

Pour les permis de construire déposés à partir du 1^{er} janvier 2026, le SIAVOS réalisera 100 % des branchements concernant les maisons individuelles dans le cadre d'une nouvelle procédure forfait PFAC/Branchement. Cette nouvelle disposition simplifie la gestion administrative et garantit la qualité de réalisation des branchements.

Pour toutes les demandes au-delà de 1 branchement, le pétitionnaire devra faire valider son projet de branchement au SIAVOS ou lui confier la réalisation du branchement contre remboursement.

2.4 Interventions, travaux et études réalisés par le délégataire

2.4.1 Entretien des installations

Les opérations d'entretien préventif des installations du service d'assainissement se répartissent suivant plusieurs catégories :

- Les tâches périodiques d'entretien et de maintenance des équipements de l'usine d'épuration,
- Le curage des canalisations du réseau d'assainissement,
- La visite périodique des différents postes de relèvement qui comprend en particulier le nettoyage des régulateurs de niveaux, le contrôle de l'armoire électrique (resserrage des connexions), du débit des pompes et des équipements de télésurveillance lorsqu'ils existent ainsi que le curage de la bache.
- Le nettoyage préventif des avaloirs et grilles

2.4.1.1 Curage préventif des réseaux et inspections télévisées

Concernant le curage, 9 159 ml de réseau ont été curés préventivement en 2025.

Les postes de relevage doivent être curés au moins une fois par an.

Interventions de curage préventif	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'interventions sur canalisation	52	14	35	33	44
Longueur de canalisation curée (m)	13 056		12 676	11 274	9 159
Inspections télévisées	13 092	3 466	8 882	6 804	4 800

Le délégataire doit curer l'intégralité des grilles avaloir du réseau EP au moins 1 fois par an

2.4.1.2 Points noirs du réseau :

- Rue Carnot à Auvers sur Oise
- Rue des Ponceaux à Auvers sur Oise
- Avenue Charles de Gaulle à Frépillon
- Chemin du Bord Haut à Villiers Adam
- Chemin du Halage à Mériel
- Regard EU avec chute rue de l'Eglise à Mériel
- Sente de la ravine des ponceaux à Auvers sur Oise

2.4.1.3 Désobstructions (hors postes de relèvement)

Le délégataire doit s'assurer du bon fonctionnement de l'ensemble des ouvrages et canalisations.

Interventions curatives	2021	2022	2023	2024	2025
Nb de désobstructions sur réseau total	39	35	44	33	45
Nb de désobstructions sur branchements	23	13	22	18	11
Nb de désobstructions sur canalisations	8	9	22	15	8
Nb de désobstructions sur accessoires	8	13			26
Nombre de débordements chez usagers		0	0	0	0
Nombre de « points noirs » sur le réseau*	7	7	7	7	7

2.4.2 Travaux de renouvellement

Le délégataire doit renouveler les installations à sa charge régulièrement (matériels tournants, accessoires hydrauliques, équipements électriques, tampons...). Dans le nouveau contrat, il dispose d'une dotation forfaitaire de 71 518 €/an pour le renouvellement programmé auxquels viennent s'ajouter 34 620 € pour le renouvellement non programmé. Ces dotations sont réactualisées chaque année.

Les sommes non dépensées une année sont reportées l'année suivante. A l'issue du contrat, le solde est reversé au syndicat s'il est créditeur. En revanche, si le solde du compte est négatif, il reste à la charge du délégataire.

	Renouvellement programmé	Renouvellement non- programmé
Solde fin 2024	46 937,38€	-13 529,67€
Dotation 2025	78 977,33 €	38 392,83€
Dépense 2025	40 030,11 €	33 076,01 €
Solde fin 2025	85 884,60€	-8 212,85€

Les principales opérations réalisées par le délégataire figurent aux tableaux suivants :

2.4.2.1 Station d'épuration

FILE EAU - ALIMENTATION EAU BRUTE			
DEBITMETRE 1 RELEVAGE	Renouvellement	Compte	
DEBITMETRE 2 RELEVAGE	Renouvellement	Compte	
DEBITMETRE 3 RELEVAGE	Renouvellement	Compte	
POMPE DE RELEVEMENT 3	Renouvellement	Compte	
SONDE DE MESURE DIP	Renouvellement	Compte	
TRAITEMENT BIOLOGIQUE			
VANNE VIDANGE BIOSTYR 6	Renouvellement	Compte	
DECANTATION PRIMAIRE MULTIFLO			
DEBITMETRE BOUES SORTIE MULTIFLO	Renouvellement	Compte	
REJET EAU			
POMPE VIDANGE CANAL BY PASS	Renouvellement	Compte	
FILE BOUES BACHE BOUES LIQUIDES (ALIM CENTRI)			
AGITATEUR SOUTIRAGE BOUES LIQUIDE FLOTTE	Renouvellement	Compte	
DESHYDRATATION			
ELECTRO-FREIN N 2	Rénovation	Compte	
STOCKAGE DES BOUES			
VIS CONVOYEUSE SANS AME	Rénovation	Compte	
POMPE SORTIE GAVEUR	Rénovation	Compte	
DEBIT BOUES POMPE 1 BOUES ALIM CENTRI 1	Renouvellement	Compte	
DEBIT BOUES POMPE 2 BOUES ALIM CENTRI 2	Renouvellement	Compte	
BATIMENTS D'EXPLOITATION			
PORTAIL COULISSANT ENTREE	Rénovation	Compte	
PRODUITS DE TRAITEMENT POLYMERES POUDRE DEC			
POMPE DE TRANSFERT 1	Renouvellement	Compte	
POMPE DE TRANSFERT 2	Renouvellement	Compte	
PRODUITS DE TRAITEMENT CHAUX VIVE			
DEVOUTEUR A PALETTES	Rénovation	Compte	
TRAITEMENT GRAISSES			
AGITATEUR IMMERGE 1	Renouvellement	Compte	
CONTROLE/COMMANDE			
ONDULEUR	Rénovation	Compte	
CLIMATISATION SALLE DE CONTROLE	Renouvellement	Compte	
PR ZONE DE RECUPERATION DES EGOUTURES AUVERS			
POMPE1	Renouvellement	Compte	
POMPE2	Renouvellement	Compte	

2.4.2.2 Postes de relèvement ou refoulement

commune	Installations électromécaniques	Opération réalisée en 2024
AUVERS SUR OISE	PR rue Roger tagliana pompe 1	Renouvellement
	PR) rue Roger tagliana mesure de niveau	Renouvellement
	PR rue rajon mesure de niveau	Renouvellement
	PR rue van Gogh mesure de niveau	Renouvellement
	PDM5 clos sermon (débitmètre	Rénovation
	PDM5 clos sermon télégestion	Renouvellement
FREPIILLON	PR zac des flaches pompe dip 1	Rénovation
	PR zac des epineaux pompe 1	Renouvellement
MERY SUR OISE	PR pont de Mery systeme dip 1	Rénovation
	PR chemin du halage mesure de niveau	Renouvellement
	PR chemin de l'abreuvoir mesure de niveau	Renouvellement
	PR rue Thérèse lethias pompe 1	Renouvellement
	PR sente de la fontaine système dip 1	Rénovation
VILLIERS ADAM	PR rue Aristide quillet pompe dip 2	Rénovation
	PR rue Aristide quillet cuve	Rénovation
MERIEL	PR rue de l'Oise 1 mesure de niveau	Renouvellement
	PR sente des gardes barre de guidage p1	Renouvellement
	PR sente des gardes barre de guidage p2	Renouvellement
	PR rue du pavillon de chasse mesure de niveau	Renouvellement

2.4.2.1 Points de mesure

commune	Installations	Opération réalisée en 2024
AUVERS SUR OISE	Clos sermon	
	débimètre	Rénovation
	télégestion	Renouvellement

2.4.2.2 Réseaux

Commune	voie	Nbre	Nature des travaux
AUVERS	76 RUE MARCEL MARTIN	1	Remplacement tampon
	61 rue Boucher	1	Création regard
FREPILLON	11 AVENUE EUGENE FREYSSINET	1	réparation réseau EU
MERIEL	RUE DU BAC ANGLE HALAGE	1	Remplacement tampon
	77 GRANDE RUE	1	Remplacement tampon
	12 rue de l'abbaye du Val	1	Remplacement tampon
	75 rue de Villiers Adam	1	Remplacement tampon
MERY SUR OISE	47 AVENUE DE LA LIBERATION	1	reprise Branchement
	47 AVENUE DE LA LIBERATION	1	Remplacement tampon
	CHEMIN DE L'ABREUVOIR	1	Remplacement tampon
	85 bld père joseph wresinski	1	Remplacement tampon
	Sente du Moulin	2	refection étanchéité regard
VILLIERS ADAM	Rue Aristide quillet	1	Reprise étanchéité et cunette regard
	22 chemin Bor d'haut	1	Reprise boîte de branchement

2.5 Assainissement non collectif

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

	Détail	points
A – Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif (100 points)	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
	Application du règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20
	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	30
	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	30
B- Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif (40 points)	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	
TOTAL pour l'indice D302.0		100

Contrôles de conformité sur les dispositifs d'assainissement non collectif existants en 2025

Communes	contrôles	Conformes ou remis en conformité	Non conformes		Taux de conformité
				dont non acceptables au regard de la salubrité publique	
Auvers-sur-Oise	3	0	3	2	60%
Méry-sur-Oise	1	1	0	0	
Mériel	5	3	2	1	
Frépillon	1	0	1	1	
Villiers-Adam	0	0	0	0	
TOTAL	10	4	6	4	

Le délégataire a visité 156 biens depuis le 1^{er} janvier 2010 dont 34 sont raccordables ou raccordés depuis. Le taux de conformité moyen constaté est de 40%, soit 6 dispositifs non acceptables sur 10 contrôlés

3 Indicateurs Financiers

3.1 Le prix de l'assainissement

3.1.1 Modalités de tarification

3.1.1.1 Eléments de la rémunération du service public de l'assainissement

Concernant le coût du m³, Le prix de la collecte et du traitement des eaux usées se compose de deux éléments : la part fermière et la part syndicale. Un troisième élément finance les actions de l'Agence de l'Eau.

Ces trois éléments sont soumis à la TVA (10%)

Le fermier collecte l'intégralité des fonds avant de les redistribuer aux différents acteurs de l'assainissement.

Part fermière

Le fermier se rémunère sur la facture selon la formule de révision de son contrat recalculée annuellement en juillet. En 2025, le tarif était fixé à 1,2220€/m³ au 1^{er} janvier puis est passé à 1,2122 €/m³ au 1^{er} juillet par application de la formule de révision (article 70.3).

Part syndicale

Le SIAVOS perçoit une redevance syndicale, destinée à financer le fonctionnement et les investissements du service d'assainissement. Dernièrement, le syndicat avait fortement augmenté son tarif pour faire face aux lourds investissements récents (station d'épuration, recalibrage des principales artères).

Depuis juillet 2019 une augmentation annuelle permet de prendre en compte l'inflation.

D'autre part, le syndicat a instauré une part fixe correspondant à un forfait trimestriel au 1^{er} juillet 2020.

Au 1^{er} janvier 2026, la redevance était de 1,81 €/m³

Performance des systèmes d'assainissement collectifs

La taxe « modernisation des réseaux » perçue précédemment par l'Agence de l'Eau est supprimée en 2025. Elle s'élevait en 2024 à 0,185 € HT par mètre cube d'eau consommée.

Elle est remplacée par une redevance modulée en fonction des performances constatées du service. Elle est perçue par la collectivité en charge de l'assainissement puis reversée l'année suivante à l'Agence de l'eau. La première année, elle était fixée à 0,0267€ HT par mètre cube d'eau consommée (année de transition)

Au 01/01/2026, la redevance de performance est fixée pour le système d'assainissement du SIAVOS à 0,1139 €/m³. En fonction des performances d'un système, la redevance pouvait varier de 0,1068 à 0,3560 €/m³. La redevance retenue pour le SIAVOS est presque au minimum en raison des très bonnes performances du service (respect de la réglementation et qualité des rejets).

3.1.2 Détails d'une facture d'eau

Facture d'eau 120 m³

Coût du service de l'assainissement pour une consommation de référence fixée à 120 m³/an

	Qté	01/01/2025		01/01/2026		variation
		prix unitaire	montant HT	prix unitaire	montant HT	
consommation (part fermier)	120	1,2220	146,64	1,2122	145,46	-0,80%
abonnement trimestriel (part syndicale)*		8,9000	35,60	8,9000	35,60	0,00%
consommation (part syndicale)	120	1,8100	217,20	1,8100	217,20	0,00%
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		3,0320	399,44	3,0222	398,26	-0,30%
performance des systèmes d'assainissement coll.	120	0,0267	3,20	0,1139	13,67	327,19%
TOTAL ORGANISMES PUBLICS		0,0267	3,20	0,1139	13,67	327,19%
TVA		10%	40,26	10%	41,19	0,00%
Total TTC de la facture en euros			442,90		453,12	2,31%
prix TTC du m³ en euros		3,6909		3,7760		2,31%

Soit un coût de l'assainissement de 3,78 € TTC /m³

Produits hors facture d'eau

Le syndicat perçoit aussi la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (PFAC) lors d'une construction sur un terrain raccordable au réseau d'eaux usées. La PFAC est fixée depuis le 01/01/2022 à 3 500€ par logement créé. (Les logements créés dont le permis a été déposé entre le 1^{er} octobre 2017 et le 31 décembre 2021 relèvent de l'ancienne PAC fixée à 2 500€ par logement créé).

Enfin, lorsque le syndicat réalise des branchements sous domaine public, il demande le remboursement des dépenses engagées (diminuées des subventions éventuellement obtenues) au propriétaire desservi. Le prix du branchement est calculé pour chaque opération de travaux.

A partir de 2026, le prix d'un nouveau branchement dans le cadre de la construction d'une habitation individuelle sera compris dans la PFAC.

3.2 Autres indicateurs financiers

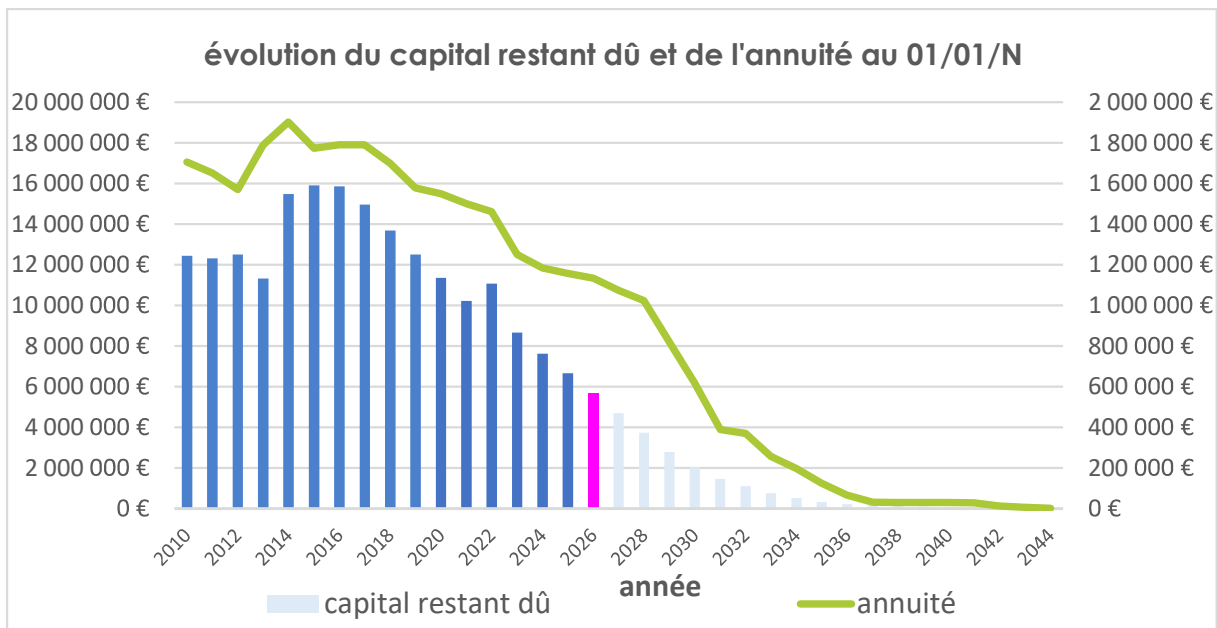
3.2.1 Recettes d'exploitation

En 2025 le syndicat a perçu 2 626 170,30 € de recettes réelles sur la section exploitation de son budget assainissement. Celles-ci sont réparties comme suit :

libellé	2024	2025	variation
redevance	2 155 415,23	2 088 644,50	-3,1%
PAC et branchements	330 430,00	232 500,00	-29,6%
Autres produits	214 073,10	233 500,99	9,1%
remboursement contrôles	74 539,82	71 524,81	-4,0%
TOTAL	2 774 458,15	2 626 170,30	- 5,3%

3.2.2 Encours de la dette

Encours de la dette au 01/01/2026	5 680 391,32€		
Taux d'intérêt moyen (année 2026)	2,57%		
Taux extrêmes (2026)	0 à 4,48%		
Annuité payée au titre de 2026	1 133 863,01 €	dont : intérêts	146 029,80 €
		capital	987 833,21€
Epargne brute annuelle	1 678 444,09 €		
Durée d'extinction de la dette	3,38 ans		



4 Récapitulatif des indicateurs de performance du service

Assainissement collectif	2024	2025
Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées D201.0	23 937	24 060
Nombres d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au 31/12/N D202.0	11	11
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées P201.1	100%	100%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées P202.2B	84/120	97/120
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers pour 1000 abonnés P251.1	0/1000	0/1000
Nombres de points noirs du réseau pour 100km P252.2	6,42	6,35
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées P253.2	0,791%	0,912%
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'eaux usées P255.3	100/120	100/120
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la DERU P203.3	conforme	conforme
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la DERU P204.3	conforme	conforme
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la DERU P205.3	conforme	conforme
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel P254.3	100%	100%
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration en tonnes de matière sèche D203.0	593	598
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation P206.3	100%	100%
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ D204.0	3,69€	3,78€
Durée d'extinction de la dette P256.2	3,37 ans	3,38 ans
Taux d'impayés sur les factures d'eau P257.0	2,55%	1,15%
Taux de réclamation pour 1000 abonnés P258.1	0 /1000	0 /1000
Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité P207.0	1 345 €	3 073 €

ANC	2024	2025
Nombres d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif D301.	350	354
Indice de mise en œuvre D302.0	100/140	100/140
Taux de conformité des dispositifs d'ANC P301.3	39%	40%

5 Glossaire

AESN	Agence de l'Eau Seine-Normandie
ANC	Assainissement non collectif
Assiette du service	Volume soumis à la redevance d'assainissement.
Boues et sous-produits	Il s'agit de tous les déchets du système d'assainissement reçus ou produits par la station d'épuration dont la collectivité est responsable.
Capacité épuratoire	Capacité de traitement des ouvrages d'épuration donnée par le constructeur. Elle s'exprime en kg de DBO5/j ou en équivalent habitant (il existe aussi la capacité hydraulique qui s'exprime en m ³ /jour).
DBO5	Demande biologique en oxygène pendant 5 jours. Permet de quantifier la partie biodégradable de la pollution contenue dans l'effluent.
DCO	Demande chimique en oxygène. Permet de quantifier la pollution contenue dans l'effluent.
DTG	Domaine de traitement garanti
Equivalent habitant (eh)	Flux moyen journalier en entrée de station correspondant à 60g de DBO5/j
EP	Eaux pluviales
EU	Eaux usées
Habitants	Population INSEE sans double compte des communes desservies après correction en cas de couverture partielle d'une commune.
Matière sèche	Matière résiduelle après déshydratation complète des boues.
MES	Matières en suspension.
NGL	Azote Global.
Nombre de clients	Synonyme : nombre d'usagers. Nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant du service d'assainissement au titre d'un point de raccordement.
NTK	Azote Kjeldahl
PT	Phosphore total.
Raccordable	se dit d'un usager dont la propriété a accès soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage, au réseau public de collecte.
Raccordé	se dit d'un usager dont la propriété est effectivement raccordée au réseau public de collecte
Taux de raccordement	Pourcentage des clients raccordables effectivement raccordés au réseau d'assainissement.

6 ANNEXE : Liste des installations

Nom	commune	qualification
Bourgogne	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue Marcel Martin	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue du Clos Sermon	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue des Granges	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue des Marolets	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Daubigny 1	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Daubigny 2	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Van Gogh	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue des Gords	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue Rajon	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue Eugène Lefèvre	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue Roger Tagliana	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue des Roches	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue de la Plage	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue Rémy	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue des Bartagnolles	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
chemin des Bartagnolles	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue des Aunaies	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Valhermeil	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Ancienne station	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue Simone Ledanois	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Chemin de Bellerive	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Pavillon de Chasse	Mériel	Bien de retour
Allée Karakis	Mériel	Bien de retour
Rue Dr Schweitzer	Mériel	Bien de retour
Rue de l'Oise (PR 1)	Mériel	Bien de retour
Sente des Gardes	Mériel	Bien de retour
Rue de l'Oise (PR 2)	Mériel	Bien de retour
Rue de la Pêcherie	Mériel	Bien de retour
Le Hameau	Frépillon	Bien de retour
Rue de Villiers-Adam	Frépillon	Bien de retour
Rue du Boudar	Frépillon	Bien de retour
Z.A.C. des Flaches	Frépillon	Bien de retour
Rue de l'Ecailler	Frépillon	Bien de retour
PR Epineaux	Frépillon	Bien de retour
Quai de Hallage	Méry-sur-Oise	Bien de retour

Chemin de l'Abreuvoir	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Pont de Méry	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Rue Jean Brestel	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Rue des Ecoles	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Rue Thérèse Léthias	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Groupe Scolaire (Monmousseau)	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Stade	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Sente de la fontaine	Méry-sur-Oise	Bien de retour
PR Giverny	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Rue J.B. l'Echauguette	Villiers-Adam	Bien de retour
Salle des fêtes	Villiers-Adam	Bien de retour
Sente de l'Isle Adam	Villiers-Adam	Bien de retour
Rue Quillet	Villiers-Adam	Bien de retour

installations	commune	Qualification
PR rue de l'Ecailler(EP)	Frépillon	Bien de retour
PR Groupe Scolaire EP (Monmousseau)	Méry-sur-Oise	Bien de retour
PR Chêne Lariche	Méry-sur-Oise	Bien de retour
PR Epineaux EP	Frépillon	Bien de retour
PR Sente de l'Isle Adam	Villiers-Adam	Bien de retour
PR Giverny EP	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Trop plein Rue de Bourgogne Aval	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Trop plein PR Bourgogne_Amont	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Bassin d'infiltration Bosquet 2	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Bassin d'infiltration Bosquet 4	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Bassin d'infiltration Les Grueries (Bosquet1)	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Bassin de rétention Monmousseau (Bosquet 3)	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Bassin de rétention Impressionistes	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Pré bassin Epineaux	Frépillon	Bien de retour
Chambre à sable rue Rajon	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Dessableur Bartagnolles	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Dessableur de la Gendarmerie	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Dessableur rue Clos Sermon	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Dessableur Valhermeil	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Dessableur rue de la Plage	Auvers-sur-Oise	Bien de retour